



SE-UNSA Académie de REIMS

Maison des syndicats

15 bd de la paix BP149 51055 REIMS

03 26 88 25 53

ac-reims@se-uns.org

<http://sections.se-uns.org/reims/>



Les Enseignants de l'UNSA

FLASH SPECIAL RETRAITE

mai 2010

SOMMAIRE

Edito : Retraites : l'offensive gouvernementale a commencé... mais on ne nous a pas encore tout dit...

L'UNSA vous informe

Eléments d'analyse et positions de l'UNSA

L'UNSA vous aide à comprendre les enjeux.

L'UNSA dans le débat

L'UNSA Champagne-Ardenne rencontre Arnaud ROBINET

L'UNSA Champagne-Ardenne organise une réunion sur l'avenir des retraites, le 4 juin 2010

L'UNSA dans l'action

Tous en grève le 27 mai pour défendre nos retraites

Afin de vous aider à vous y retrouver dans ce dossier ô combien complexe, la section académique du SE-UNSA a élaboré ce *FLASH SPECIAL RETRAITE*

Fidèle à son habitude,

- l'UNSA vous informe ;
- l'UNSA participe au débat ;
- l'UNSA est dans l'action.



L'Edito

Retraites : l'offensive gouvernementale a commencé... mais on ne nous a pas encore tout dit...

Après une période de spéculations, d'indiscrétions et autres fuites orchestrées de main de maître par Sarkozy, après la « pseudo consultation » des organisations syndicales, après l'écran de fumée médiatique, le gouvernement vient enfin de nous faire part des grandes orientations de la réforme des retraites, sous la forme d'un long texte articulé autour de 14 engagements.

L'offensive sur notre système actuel de retraite peut maintenant commencer.

On nous explique d'abord qu'une réforme est nécessaire, mais qui dit le contraire ? C'est après que cela se gâte. D'après le gouvernement, ses 14 engagements devraient permettre un retour à l'équilibre des régimes de retraites à l'horizon 2020 ou 2030... mais précise qu'à long terme, il (le gouvernement) n'écarte pas la piste d'une réforme systémique du mode de calcul des droits à retraite ; Entendez par là qu'il n'exclut pas la disparition de notre système actuel de retraite par répartition...

Ce document reste globalement flou. Il échafaude des hypothèses, trace des perspectives, mais n'arrête aucune conclusion définitive.

On y perçoit cependant ce que pourraient être les orientations gouvernementales. Ce texte précise en effet qu'il faut apporter une réponse démographique à une question démographique et cela en augmentant la durée d'activité, seule solution jugée « juste et efficace ».

Deux axes principaux se dégagent donc : le recul de l'âge légal de départ en retraite et l'augmentation de la durée de cotisation pour percevoir une retraite complète.

Pour nous faire passer la pilule, le gouvernement reconnaît l'importance de traiter la question de la pénibilité du travail ou encore celle de l'emploi des séniors... mais reste très vague.

Pour la même raison, le gouvernement affiche la volonté d'entailler le sacro-saint bouclier fiscal... tout en restant très évasif sur l'effort qui sera demandé aux riches ;

Ne nous y trompons pas. Toutes ces annonces ne sont qu'écran de fumée ! La tactique gouvernementale est claire. Il ne faut pas affoler le peuple avant la journée d'action prévue le 27 mai.

A l'UNSA, nous avons l'habitude de parler vrai. Ne nous leurrions pas, il faut s'attendre à une dégradation de nos retraites... La réforme qui se dessine va nous conduire à travailler plus longtemps pour finalement percevoir moins de retraite.

A l'UNSA, nous estimons que c'est inacceptable ! Comment peut-on proposer ce genre de réforme quand de nombreuses personnes connaissent le chômage après 50 ans sans aucun espoir de retrouver un quelconque emploi ? Le recul de l'âge de départ en retraite et l'allongement de la durée de cotisation ne vont pas être de nature à améliorer leur situation.

On peut faire les mêmes remarques pour toutes celles et ceux qui sont usés par des conditions de travail de plus en plus difficiles, tant dans le privé que dans la fonction publique.

Comme vous le voyez, l'heure de l'offensive sur notre système de retraite a sonné.

Pour toutes ces raisons, il convient de se mobiliser le jeudi 27 mai en faisant grève et en participant très massivement aux différentes manifestations.

En effet, il est encore temps d'infléchir ces choix et de tenter de sauver vraiment notre système de retraite par répartition, fondé sur la solidarité intergénérationnelle.

C'est tous ensemble que nous sauverons nos retraites. Et tous ceux qui pourraient se laisser tenter par un système individuel fondé sur la capitalisation devraient se rappeler ce qui vient d'arriver à des millions d'américains qui ont tout perdu dans la faillite financière des grands fonds de pension...



Vous l'aurez compris, l'heure est grave !
C'est maintenant (ou jamais...) qu'il faut être dans l'action.

Jean-Michel ALAVOINE
Secrétaire académique du SE-UNSA

L'UNSA vous informe

Retraites : éléments d'analyse et positions de l'UNSA

Que peut-on retenir du début des discussions ?

Le calendrier :

Les concertations avec les organisations syndicales ont commencé le 12 avril. L'UNSA a été reçue le 14 avril dernier. Fin mai, le gouvernement publiera un rapport recensant les « blocs d'options » possibles pour la réforme. Sans révéler ses préférences.

Mi-juin viendra l'heure des annonces et des décisions. Le projet de loi doit être présenté en Conseil des ministres en juillet. Le Parlement commencera à examiner le texte début septembre, pour un vote en octobre. Des réunions thématiques plus précises sont prévues sur la pénibilité, sur l'emploi des seniors, sur les mécanismes de solidarité et le pilotage des systèmes de retraite, ainsi qu'une deuxième série de rencontres sur les spécificités des régimes de fonctionnaires.

C'est un calendrier très contraint qui est proposé par le gouvernement. Il n'y aura, certes, pas de passage en force pendant les congés d'été, mais présenter les décisions du gouvernement à partir du 15 ou 20 juin, à l'approche des vacances et en pleine Coupe du Monde de Football, montre bien la volonté ministérielle de ne pas autoriser un large débat.

Les propositions :

Peu de choses nettes et franches... Au contraire, le gouvernement semble différer au maximum le moment où il rendra publics ses arbitrages...

L'augmentation de la durée d'activité est pour l'instant le seul élément que le gouvernement met en avant, en particulier par le recul de l'âge de départ en retraite, pour tous salariés du privé comme du public. Cela pourrait aller de pair avec une augmentation du nombre de trimestres exigés pour une retraite à taux plein.

Dernière idée en date du gouvernement pour « réformer les retraites », sans toucher au symbole du départ à 60 ans : une « décote » liée à l'âge : les salariés qui le souhaitent pourraient toujours partir à 60 ans, mais une pénalité réduirait le montant de leur pension, par exemple de 20 % à 60 ans et de 10 % à 61 ans. Même avec le nombre requis de trimestres, les salariés seraient pénalisés en partant avant 62 ans.

En ce qui concerne les possibilités de ressources nouvelles, le gouvernement semble sourd aux demandes, y compris celles très précises de l'UNSA. Il est arc-bouté sur la volonté politique de ne pas augmenter les cotisations. Cependant, cette posture se heurte aux réalités, le rapport du COR du 14 avril dernier indique bien que le recul d'âge ne peut pas suffire à lui seul à résoudre les problèmes de financement. Elle se heurte également à l'appréciation de plus en plus négative de l'opinion publique vis-à-vis du bouclier fiscal. A l'heure où il pourrait être demandé des efforts aux Français, difficile d'en exonérer les plus riches. Il ne serait pas impossible que le bouclier fiscal connaisse sur cette question sa première brèche.

Dans la fonction publique :

L'UNSA Fonction Publique a ouvert les consultations des organisations de fonctionnaires avec E. Woerth et G. Tron, secrétaire d'Etat à la Fonction Publique. Aucune piste précise ne s'est dégagée de ces consultations. Eric Woerth s'est contenté de prendre note des positions exprimées par les organisations syndicales. Les médias semblent en savoir plus et le ministre y souffle en effet le chaud et le froid, évoquant tantôt un possible rapprochement entre les régimes des retraites du privé et du public ou appelant tantôt à ne pas "stigmatiser" les différences entre public et privé, voire à les "assumer".

Le gouvernement peut apparaître plus prudent mais rien ne dit que la remise en cause des 6 mois soit abandonnée.

Ceci étant, d'autres éléments peuvent être mis en débat :

- Augmentation éventuelle du taux de cotisation des fonctionnaires. Il est de 7, 85 % dans le public et de 10,55 % dans le privé : une augmentation se traduirait par une baisse de revenu.
- Dispositif parents de trois enfants et plus. Cette possibilité de départ anticipé continue à être mise en avant par le gouvernement, nous n'avons pour l'instant aucune indication sur l'ampleur et les caractéristiques d'une éventuelle modification.
- La presse met également en avant la possibilité de diminuer les avantages outremer et les bonifications hors de France (pour rappel, un trimestre de bonification pour trois trimestres hors d'Europe). Assez récemment, une tentative concernant les bonifications avait déjà eu lieu, suite à un amendement d'un parlementaire. Le gouvernement pourrait envisager de les diminuer. Là encore, nous sommes soumis aux seules informations diffusées par les médias...

Les positions de l'UNSA et du Se-UNSA

L'Unsa, et le Se-Unsa, considèrent qu'il faut éviter deux écueils concernant les retraites. Premier écueil : « le déni de réalité », qui consisterait à dire qu'« il n'y a pas de souci, on peut supporter des déficits massifs, les riches paieront, il suffit de mettre des taxes. L'autre écueil, c'est le catastrophisme, tripatouiller les chiffres, faire monter la stratégie de la tension pour aller vers une réforme qui serait une réforme à la hache ». *

Dans cette perspective, l'Unsa ne souhaite pas seulement apparaître en opposition aux propositions gouvernementales. L'Unsa a tenu récemment un colloque sur les retraites et a, à cette occasion, produit 7 propositions pour garantir les retraites.

Vous les trouverez ici (<http://www.unsa.org/?Pour-garantir-nos-retraites-l-Unsa,934.html>).

Pour nous, l'essentiel de l'action à mener doit l'être dans l'intersyndicale, par le biais de tel ou tel appel. Des différences existent entre les organisations, certaines étant plus axées sur la résistance contre les mesures gouvernementales et évacuant la nécessité de propositions syndicales. D'autres, comme l'Unsa, considèrent qu'il faut à la fois rejeter les mesures gouvernementales qui visent à déstructurer nos systèmes de retraite et avancer des propositions, notamment en matière de financement, pour garantir à tous les salariés de bons niveaux de retraite. L'intersyndicale a prévu de poursuivre sa réflexion sur les retraites (les secteurs « Retraite » se réunissent à nouveau le 3 mai).

Le bureau national de **l'Unsa Fonction Publique** du 29 avril a défini le cadre dans lequel nous entamerons les discussions en groupes de travail :

- refus de la remise en cause des 6 mois,
- nécessité d'une réflexion concernant la seconde carrière (découplée des retraites) et d'une autre concernant la pénibilité dans les métiers fonction publique,
- refus d'un recul de la limite d'âge qui se traduirait par un recul de l'âge auquel s'annule la décote,
- refus d'une remise en cause du dispositif actuel de retraite anticipée pour parents de trois enfants et de l'introduction d'une condition de ressource dans l'attribution de la pension de réversion,
- refus de création d'une caisse autonome,
- revendication d'une bonification d'un an au titre des enfants pour les enfants nés après 2004.

Retraites : l'UNSA vous aide à comprendre les enjeux.

Aussi, pour vous aider à mieux comprendre les enjeux des retraites dans la Fonction Publique, l'UNSA Fonction Publique a élaboré une série de 12 fiches :

1. Avec l'UNSA, défendons **le droit à une bonne retraite pour tous**.
2. La répartition, c'est une garantie pour **la retraite future des jeunes** d'aujourd'hui.
3. Avec l'UNSA, contre **la double peine pour les femmes**.
4. Avec l'UNSA, défendre la possibilité **de partir à 60 ans**.
5. **Les exigences et les propositions** de l'UNSA pour les retraites
6. De 6 mois à 25 ans ? Le débat est faussé !
7. Retraites « **public/privé** » : des logiques différentes.
8. Pour l'UNSA, « comparaison n'est pas raison ».
9. Avec l'UNSA, **défendre la retraite des non-titulaires**.
10. Une **complémentaire** peut en cacher une autre.
11. Avec l'UNSA, **défendre la pension**, élément indissociable du statut d'activité des fonctionnaires ;
12. Avec l'UNSA, exiger **une bonne retraite pour tous**, public et privé.



-12 fiches pour mieux comprendre les enjeux des retraites Fonction Publique

Le dossier UNSA Fonction publique est en téléchargement ici au bas de l'article

→ <http://www.unsa-champagne-ardenne.com/article-uns-a-fonction-publique-les-enjeux-du-dossier-retraites-en-12-fiches-49911810.html>

L'UNSA dans le débat

L'UNSA Champagne-Ardenne rencontre Arnaud ROBINET, député de la Marne, en charge du dossier sur la réforme des retraites à l'UMP.

Une délégation de l'UNSA Champagne-Ardenne a été reçue par Arnaud ROBINET, député de la première circonscription de la Marne, en charge du dossier sur la réforme des retraites à l'UMP lundi 3 mai 2010.

Pour l'UNSA, il n'y aura pas de réforme des retraites acceptable si on ne recherche pas de nouvelles sources de financement justes et équitables.

Nous lui avons indiqué qu'il ne serait pas sérieux de se projeter d'ores et déjà en 2050, l'histoire de notre pays ayant démontré que sa situation sociale et économique pouvait évoluer de façon conséquente à un horizon aussi lointain.

Lors de cette rencontre, l'UNSA lui a fait part de ses propositions :

- remettre en cause le bouclier fiscal et l'exonération des heures supplémentaires,
- mettre fin aux exonérations de charges sociales non compensées,
- taxer l'intéressement et la participation,
- augmenter d'un point la CSG,
- augmenter, comme il était prévu, de 0,3 point la cotisation vieillesse

Nous lui avons réaffirmé notre opposition

- à un recul de l'âge légal de départ à la retraite aujourd'hui fixé à 60 ans,
- à un nouvel allongement de la durée de cotisation pour obtenir une retraite à taux plein,
- à une remise en cause de la référence des 6 derniers mois pour la fonction publique et les régimes spéciaux
- à toute réforme systémique visant à instaurer un régime par points ou notionnel.

Nous avons rappelé enfin notre condamnation au système de la décote instauré par les lois de 93 et 2003.

De son côté, Arnaud ROBINET nous a indiqué que l'UMP tiendrait une convention nationale le 25 mai à l'issue de laquelle l'UMP rendrait publiques ses propositions.

En l'état de ses réflexions, et avant un deuxième tour de consultation des organisations syndicales prévu dans les prochains jours, l'UMP

- envisage des propositions à l'horizon 2020
- exclu une réforme systémique sans toutefois renoncer à prolonger sa réflexion sur la question
- propose un recul de l'âge légal progressif de 60 à 62 ans en 8 ans en ajoutant 1 trimestre par an
- envisage un allongement, lui aussi progressif, de la durée de cotisation pour obtenir un taux plein en passant de 42 ans à 43 ans.

A noter qu'à titre personnel il refuse et réfute l'argument qui oppose les modes de calcul de la pension entre le régime général et les régimes spéciaux (pas de remise en cause de la base de calcul des 6 derniers mois pour la fonction publique et les régimes spéciaux).

Sur le calendrier, selon lui, le gouvernement ferait part de ses pistes de réflexion courant juin (après la convention nationale de l'UMP ?). Le texte de loi serait déposé devant le conseil des ministres en juillet, puis devant l'assemblée fin juillet. La commission des affaires sociales commenceraient, alors, l'examen du texte qui enfin serait débattu au cours de la session qui s'ouvrira le 8 septembre. Il se pourrait également que la procédure d'urgence soit mise en œuvre.

Arnaud ROBINET nous a proposé une nouvelle rencontre courant juin, afin de faire le point sur l'avancée du dossier.

Eric HEBRARD, Secrétaire Régional UNSA Champagne-Ardenne

L'UNSA Champagne-Ardenne organise une réunion sur les retraites, le 4 juin 2010

L'UNSA Champagne-Ardenne organise une réunion d'informations / débat, ouverte à toutes et tous ses militants et adhérents. Cette réunion se tiendra le :

VENDREDI 4 JUIN 2010 de 14h15 à 17h30

Maison des Syndicats de CHALONS en CHAMPAGNE,
1 place de Verdun. - Salle Pelloutier

en présence de François JOLICLERC
Secrétaire National de l'UNSA
en charge du dossier des retraites

L'UNSA dans l'action

TOUS EN GREVE LE 27 MAI POUR LA DEFENSE DE NOS RETRAITES

Ne vous y trompez pas. Le temps de débat sur la réforme des retraites sera une fois de plus réduit à sa plus simple expression...

La journée d'action intersyndicale du 27 mai sera l'une des seules occasions pour faire entendre notre voix et peser dans le débat sur les retraites.

Bien sûr, il y aura une réforme des retraites... Cela ne fait aucun doute. Mais à l'UNSA, nous ne souhaitons pas qu'elle se fasse à n'importe quel prix.

Il est encore temps d'agir !

De l'ampleur de la mobilisation dépendra ce que nous arriverons à sauver... C'est tous ensemble, dans l'action que nous pourrons peser sur les projets gouvernementaux.

Il est indispensable d'établir un rapport de force en venant manifester...

Nous sommes tous concernés par la question des retraites. L'heure est venue pour chacun de se déterminer... La grève et la manifestation par procuration ne seront pas d'un grand secours. Pour toutes ces raisons,

MOBILISEZ-VOUS MASSIVEMENT !

Emploi, Salaires, Retraite tous mobilisés, rassemblés et exigeants !

→ <http://www.se-uns.org/spip.php?article2235>

Nous vous tiendrons informés des modalités de manifestations dans les 4 départements de l'Académie de REIMS, lorsqu'ils seront tous définis.

Les infos pratiques, l'actualité sur :

<http://sections.se-uns.org/reims/>

www.se-uns.org

Consultez également nos sites départementaux

<http://sections.se-uns.org/08> <http://sections.se-uns.org/10>

<http://sections.se-uns.org/51> <http://sections.se-uns.org/52>

N'hésitez pas à transférer ces informations par voie électronique à vos collègues

Jean-Michel ALA VOINE, Secrétaire académique 03.26.88.25.53

**Francis GRENET, Secrétaire Académique adjoint, en charge du second degré et élu CAPA
06.88.30.23.74**

Hamdy OULD AMAR, Sandrine LEFEVRE, Sylvie GANTHIER, Jérôme BOUINOT et Philippe GARET, élu(e)s en CAPA Certifiés

Patrice BARTHELEMY et François CARRE, élus en CAPA PLP

Didier VANOTTI et Gérard COSTE, élus en CAPA PEGC

Miloud BEN AMAR et Frédérique GOMES, élu(e)s en CAPA CPE

Antonio SATURNO et Sandrine BAGUET, élu(e)s en CCP Enseignants non titulaires

Smaïn AFARTOUT et Mélanie CARTON, élu(e)s en CCP Non enseignants, non titulaires